

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ACCEPTATION DE LA COMMANDE

Toute commande implique de la part de l'acheteur, l'acceptation sans réserve des conditions générales de vente ci-dessous.

La vente est ferme et définitive soit immédiatement pour les ventes au comptant en magasin ou sur foire, soit après expiration du délai de rétractation de 14 jours prévu par l'article L. 121-18 du code de la consommation, date à partir de laquelle la vente devient parfaite.

Au stade du devis, les propositions ne sont valables que pendant la durée de 1 mois.

Les montants des devis et bons de commande sont établis sous réserve de vérification du chantier et ce, avant ou pendant le chantier. Une personne autorisée par notre entreprise pourra dans les 14 jours qui suivent la vérification du chantier émettre un nouveau devis incorporant les modifications nécessaires à une bonne installation. En cas d'inacceptation du nouveau devis par le client, le devis ou la commande initial se trouvera annulé de plein droit et aucune indemnité ne pourra être réclamée de part et d'autre.

Un délai de livraison pourra être rallongé jusqu'à 1 mois.

INDIVISIBILITE DE L'OFFRE

Les travaux indiqués par le présent devis constituent une offre globale et indivisible. L'entreprise se réserve le droit de retirer son offre ou de revoir ses prix si une partie des prestations proposées n'était pas acceptée par le client.

NULLITE DES MENTIONS MANUSCRITES

Seules sont valables les mentions imprimées sur le présent devis, qui représente l'accord des parties. Les mentions manuscrites portées par le seul client sur le devis sont nulles.

VALIDITE DE L'OFFRE

La présente proposition de prix est valable à la date de sa signature par l'entreprise et à condition que la signature par le client, pour accord, intervienne dans un délai maximum d'un mois à partir de cette date : au-delà, l'entreprise se réserve la faculté, soit de maintenir son offre initiale, soit de présenter une nouvelle proposition.

EXPEDITIONS

Les livraisons sont assurées par les équipes de JLM Ramonage où toute entreprise que ce dernier mandatera. Le destinataire devient responsable de sa marchandise à partir du moment où il a accepté la marchandise.

Notre responsabilité est dégagée par la simple réception sans réserve ou la signature du procès-verbal de réception de chantier ou à défaut le paiement du solde du matériel qui implique une vérification préalable des matériaux. Si les marchandises livrées comportent des défauts apparents ou ne sont pas conformes à la commande, l'acheteur se doit d'émettre ses remarques dans les 3 jours par lettre recommandée avec accusé de réception, ou par constatation d'huissier au vendeur ceci afin d'en obtenir le remplacement gratuit.

Les délais de livraisons seront prorogés de plein droit en cas de force majeure ou de circonstances imprévisibles telles que le manque de matière première, la grève, la guerre, les pandémies, les accidents, les inondations, les événements politiques par exemple, de telles circonstances pourront nous autoriser à résilier nos engagements sans indemnité pour l'acquéreur dans le cas d'une durée des événements supérieure à 1 mois.

MATERIAUX

Les échantillons sont présentés à titre indicatif, sans garantie d'identité absolue des fournitures.

Les différences des teintes, veines, tâches, géodes, coquilles, nœuds, trous de vers, flammes, points de rouille, crapauds, veines cristallines qui sont les particularités d'un matériau irrégulier par nature, qu'il s'agisse de roche sédimentaire ou de magma ne peuvent être invoquées pour obtenir un rabais ou l'annulation d'un contrat. De légères différences de dimensions pouvant aller jusqu'à quelques centimètres, qui ne nuisent ni à l'ajustage, ni aux proportions de la réalisation, ne peuvent donner lieu à contestation.

L'acheteur reconnaît qu'il a été prévenu sur la nécessité de séchage des matériaux après la pose : L'installateur donnera des consignes précises en fonction de la nature des matériaux. Ce temps de séchage peut aller de 2 jours pour une cheminée montée en plaque de plâtre à 20 jours pour une cheminée en pierre.

L'acheteur reconnaît qu'aucune garantie n'est donnée quant à la bonne tenue des poutres, linteau et tablettes de bois quel qu'en soit l'essence ou le niveau de séchage. Le bois est un matériau vivant sujet à des variations inhérentes à sa nature. L'acheteur reconnaît que son attention a été attirée sur ce risque et qu'il avait la possibilité d'installer un élément en pierre.

GARANTIE

Un certificat de garantie est remis avec l'appareil et se trouve dans la notice. Le bon de garantie doit être présenté pour chaque réclamation, la garantie du fabricant est spécifiée sur le certificat de garantie.

Les marchandises bénéficient de la garantie légale contre les vices cachés prévue par les articles L217-4 et suivants du code de la consommation ; aucune garantie n'est donnée sur les vitres, les joints et autres pièces d'usures.

Le détail de la garantie, des exclusions et des pièces d'usures de chaque appareil se trouvent dans le certificat de garantie de la notice.

Tous les appareils et matériels fournis par le constructeur TURBO FONTE sont démontables du lieu de leur installation.

L'acquéreur devra particulièrement veiller à ce que l'installateur du matériel fourni soit couvert par une assurance responsabilité civile décennale, ainsi qu'une assurance responsabilité civile professionnelle entreprise.

Afin de bénéficier de la garantie du fabricant, le matériel devra être installé selon les notices fournies par ce dernier et conformément aux DTU et/ou à l'avis technique délivré par le CSTB en vigueur et la législation en vigueur.

Le client est averti que la pose doit être effectuée par un spécialiste responsable de son œuvre qu'il commanditera directement et qui refusera éventuellement des matériaux fournis non conformes à l'exécution du chantier.

La garantie est sur les pièces et la main d'œuvre

T.V.A. A TAUX REDUIT

Les TVA et autres charges subiront les variations éventuelles découlant des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur à la date des règlements.

Dans le cas où le devis a été établi avec un taux de TVA réduit, il reste établi sous réserve du bénéfice de ce taux réduit à la livraison et sous réserve de présentation de l'attestation nécessaire à la commande.

UTILISATION

Les appareils TURBO FONTE sont des chauffages d'appoint seulement, ils ne pourront en aucun cas être assimilés à un chauffage principal. La lecture complète de la notice livrée avec l'appareil ainsi que du bon de garantie sont indispensables. Rappel de remarques essentielles :

- Toujours faire fonctionner son appareil selon les préconisations de la notice
- Ramoner deux à trois fois par an dont une fois en milieu de saison de chauffe selon les arrêtés départementaux en vigueur ; Faites les entretiens périodiquement comme la notice l'indique ou les réglementations en vigueur.
- Ne jamais éteindre le foyer/poêle avec de l'eau ou débrancher le poêle/foyer/insert à granulés lorsqu'il est en marche
- Note sur les combustibles :
 - o Dans les cas des poêles, des foyers et des inserts à bois bûches : UTILISER DU BOIS SEC : au moins 2 ans de coupe ; le bois idéal doit avoir une hygrométrie inférieure à 20 % ;
 - o Dans le cas des poêles, des foyers et des inserts à granulés : UTILISER EXCLUSIVEMENT des granulés de bois 100% résineux certifié DIN+ et/ou NF biocombustibles haute performance

Le bois d'une hygrométrie trop importante est le principal responsable des feux de cheminée de plus il chauffe très mal, voire pas du tout.

SERVICE APRES VENTE

L'essentiel des dysfonctionnements possibles étant généralement dus à la qualité du combustible, porter à notre magasin trois bûches ou 2 sacs de granulés pris de manière éparse pour analyse du degré hygrométrique avant toutes choses.

La pose d'un modérateur de tirage, d'un complément d'arrivée d'air, d'une réhausse de conduit, d'une isolation du tubage ou tout élément utile au bon fonctionnement de l'appareil a posteriori, en particulier nécessitée par des défauts de tirage dus aux vents ou un manque d'air, sera à la charge du client.

Pour chauffer, une certaine quantité de bois est nécessaire, voir la NOTICE.

Toute intervention non justifiée entraînera la facturation du déplacement pour un prix forfaitaire de 80€ plus frais de déplacement.

PAIEMENTS

Les prix hors TVA du marché est forfaitaire et non révisable ; il ne peut-être modifié que par accord écrit des deux parties, au moyen d'un avenant pour travaux supplémentaires, par exemple.

Sauf conventions différente - figurant au devis descriptif détaillé ci-joint – le règlement des travaux sera effectué de la façon suivante :

Lors d'une intervention en une seule fois (notifiée sur le devis) :

- o Versement d'un acompte de 30 % du montant TTC des travaux, à la signature du devis par le client
- o Versement du solde de 70 % à la fin des travaux sur présentation de la facture lors du procès-verbal de réception de travaux.

Lors d'une intervention en deux temps (notifiée sur le devis) :

- o Versement d'un acompte de 30 % du montant TTC des travaux, à la signature du devis par le client
- o Versement de 20 % du montant TTC des travaux, suite à la première intervention quand il y a une intervention en deux temps notée dans le devis
- o Versement du solde de 50 % à la fin des travaux sur présentation de la facture lors du procès-verbal de réception de travaux.

Les paiements des fournitures devront être opérés à leur échéance, nonobstant toutes réclamations que l'acheteur formulerait par suite de la non-exécution de certaines parties du marché.

Les réclamations sur factures ne sont plus recevables si elles sont formulées au-delà de 15 jours à compter de la date de la facturation.

La facturation se fera conformément aux prix et conditions convenus et indiqués sur le bon de commande. Sauf convention stipulée dans le bon de commande, toute livraison sera payée comptant dès réception.

L'acheteur qui voudrait faire un paiement différé devra avoir recours à un organisme de crédit.

Tout retard de paiement par rapport à la date de fin du chantier, de la livraison de l'appareil ou de la date de règlement convenue entraînera de plein droit l'application de pénalités de retard égales au taux d'intérêt légal à trois fois le taux d'intérêt légal avec un minimum de perception de 40€ ainsi que les frais judiciaires éventuels.

TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES et DIVERS

Les informations recueillies par le client font l'objet d'un traitement informatique réalisé par l'entreprise et sont indispensables au traitement de sa commande. Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des travaux commandés et des garanties éventuellement applicables à l'issue de ces travaux.

Le responsable du traitement des données est l'entreprise Eurl JLM Ramonage 1 bis rue des gastadours, maroué 22400 Lamballe Armor - contact@turbofonte22.com – 02.96.31.71.98.

L'accès aux données personnelles sera strictement limité aux employés du responsable de traitement, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées, sans que l'autorisation du client ne soit nécessaire.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, et par le règlement européen n°2016/.679, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse postale ou email mentionnée ci-dessus, en joignant un justificatif de son identité valide. En cas de réclamation, le client peut contacter la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

L'entreprise est affiliée auprès du médiateur de la consommation suivant : CM2C 49 rue de Pontieu, 75008 Paris. cm2c@cm2c.net